



INTERNATIONAL  
OLIVE  
COUNCIL

CONSEJO  
OLEICOLA  
INTERNACIONAL

CONSEIL  
OLEICOLE  
INTERNATIONAL

CONSIGLIO  
OLEICOLO  
INTERNAZIONALE

المجلس  
الدولي  
للزيتون

## DÉCISION DEC-III.2/120-VI/2024

### CONCERNANT LA MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA TENEUR EN CIRES ET EN ESTERS ÉTHYLIQUES D'ACIDES GRAS PAR CHROMATOGRAPHIE EN PHASE GAZEUSE CAPILLAIRE

#### LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,

**Vu** l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table, en particulier l'article 1 « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales et l'harmonisation des analyses physico-chimiques et organoleptiques, afin d'améliorer la connaissance de la composition et des caractéristiques qualitatives des produits oléicoles, et en particulier le chapitre VI « Dispositions relatives à la normalisation » ;

**Vu** la recommandation formulée par le Comité de chimie et de normalisation lors de sa 15<sup>e</sup> réunion au cours de la 120<sup>e</sup> session du Conseil des Membres ;

**Considérant** les essais circulaires menés par les chimistes sur les cires et les esters éthyliques ;

**Considérant** la position unanime formulée par les experts chimistes désignés par les Membres lors de leur réunion des 8 et 9 octobre 2024, et la recommandation d'introduire la modification dans le document COI/T.20/Doc. n° 28/Rév. 4 ;

#### DÉCIDE

D'adopter la révision 4 du document COI/T.20/Doc. n° 28, Méthode d'analyse pour la détermination de la teneur en cires et en esters éthyliques d'acides gras par chromatographie en phase gazeuse capillaire.

Les méthodes A et B peuvent toutes deux être utilisées pour le contrôle officiel. La méthode A (15 g de silice) est la méthode de référence pour la contre-expertise.

Le document COI/T.20/Doc. n° 28/Rév. 4 remplace et abroge le document COI/T.20/Doc. n° 28/Rév. 3 Corr. 1.

Madrid (Espagne), 20 novembre 2024

Javad Mir Arabrazi  
Président du Conseil Oléicole International